



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 octobre 2025

DATE DE CONVOCATION  
10 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, seize octobre à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M Emmanuel PONTILLO), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M Vincent DANCOURT), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOJJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Rachel PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M Emmanuel ROLLIN), M. Claude VERDEAU.

Étaient excusés : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M Vincent CROUZIER), Mme Zineb HEMAIRIA, M. François BIGEARD, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M Martial MATHIRON), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M Patrice ESPINOSA), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à Jérôme THEVENEAU).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

|                     |    |                                                             |
|---------------------|----|-------------------------------------------------------------|
| Membres en exercice | 36 | Délibération n°16/10/2025/09                                |
| Présents            | 28 | Objet : Demande de fonds de concours de la commune de       |
| Pouvoirs            | 05 | Thorey-en-Plaine pour la réfection de la toiture pour la    |
| Votants             | 33 | petite salle des fêtes utilisée par le service périscolaire |

Dans le cadre de son activité, l'accueil de loisirs périscolaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise utilise la salle des fêtes de la Commune de Thorey-en-Plaine pour la restauration périscolaire.

Il a été constaté des infiltrations importantes qui nécessitent des réparations urgentes afin de garantir la sécurité et le confort des enfants. La vétusté de la toiture ne permettait pas une réparation simple. Afin de procéder aux travaux pendant la période estivale, une première

demande d'attribution de fonds de concours par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, a été envoyée le 21 juillet 2025 accompagnée de deux devis.

La proposition de la société PEDRON, a été validée par la commune pour un montant HT de 28 692,03 € (vingt-huit mille six cent quatre-vingt-douze euros et trois centimes) pour ces travaux.

Ayant obtenu deux subventionnements, après le premier envoi, (Département et DETR) une nouvelle demande, reçue en date du 23 septembre 2025, est venue modifier les montants : autofinancement de la commune à hauteur de 12 911,42 € (douze mille neuf cent onze euros et quarante-deux centimes).

Il est rappelé qu'un fonds de concours voté par le Conseil Communautaire ne peut excéder 50% du montant hors-taxes de la dépense (hors subventionnement si cela est le cas).

Il est proposé d'entériner la dépense et d'allouer un montant de fonds de concours de 50% des montants HT, soit la somme arrondie de 6 455,00 € (six mille quatre cent cinquante-cinq euros).

Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration), réunie le 07 octobre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'octroi d'un fonds de concours à la commune de Thorey-en-Plaine pour les travaux de réfection de la toiture pour la petite salle des fêtes utilisée par le périscolaire, à hauteur de 50% du montant hors-taxes de la dépense, soit 6 455,00 € (six mille quatre cent cinquante-cinq euros),

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 octobre 2025

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER